



Compte rendu du comité syndical du 24 février 2016

Membres en exercice : 30

Membres présents : 21

Membres votants : 22

Etaient présents : M. AUBERT Michel, M. BISSON Jean-Marie, Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. ERNOULT René (suppléant de M. BRIERE André), M. GARNIER Philippe, M. GRANDSIRE Gérard, Mme GUYOT Jeanine, M. LEDUC Patrice, M. LEGER Louis, M. LOUIS Christophe, Mme MAZURE Jocelyne (suppléante de M. MELOT Michel), M. MORBY Jean-Pierre, M. PAPILLON Guy, M. PICOT Jean-Kléber, M. PITEL Patrick, M. PORTIER Jean-Yves, M. ROCTON Alain, M. TABESSE Michel et M. TRIBOULT Alain.

Etaient absents : M. BARNEVILLE Patrick, M. BERRIER Daniel, Mme BOUDET Jeanne-Marie, M. CLAEYS Patrick, M. DUTERTRE Pierre, M. LASNE Hervé, M. LECOMTE Jean-Paul, M. LERAT Michel (*pouvoir à M. LEGER Louis*) et M. SABLE Frédéric.

Egalement présents : Amélie RAK, Pierre LORIDON (techniciens de rivière SyMOA) et Virginie BRIMBEUF (secrétaire SyMOA).

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

Mme DIVAY Christiane est désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter les points à l'ordre du jour, M. PITEL informe les conseillers qu'un incident est survenu chez un riverain. Durant le printemps 2015, un bœuf d'un exploitant agricole se serait cassé une patte dans un abreuvoir aménagé. La bête a du être abattue sur place. Le riverain a invoqué que l'abreuvoir n'était pas aux normes, qu'il était trop pentu. Il est rappelé que cet abreuvoir a été mis en place dans le cadre du programme de restauration de l'Orne et entièrement pris en charge par le syndicat. Amélie précise qu'il avait d'ailleurs été déconseillé à l'exploitant d'installer l'abreuvoir à cet emplacement, celui-ci avait insisté. L'exploitant n'a pas contacté le syndicat directement après l'incident, il a fait intervenir un entrepreneur de terrassement et a envoyé la facture à M. PITEL. La facture est restée sans suite car si l'exploitant avait signalé rapidement que l'abreuvoir ne convenait pas, l'entreprise engagée par le syndicat aurait pu intervenir sans frais pour le riverain. De plus, il n'y a aucune preuve que la bête s'est blessée à cause de l'abreuvoir ni aucun courrier de demande de dédommagement. Cet incident est de nouveau à l'ordre du jour, l'exploitant menace de porter plainte contre le syndicat.

Les élus décident de ne pas donner suite à cet incident dont on ne connaît pas réellement les causes.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 21 délégués titulaires ou suppléants sont présents et 1 pouvoir est comptabilisé. Le quorum est atteint.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2016

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 3 février 2016 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ MANDAT AU CENTRE DE GESTION 61 POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE

Afin de satisfaire les obligations statutaires et notamment les risques financiers comme les arrêts maladie ou accidents de service, chaque collectivité employant du personnel doit souscrire une assurance statutaire. Le syndicat adhère actuellement au contrat d'assurance groupe négocié par le Centre de Gestion de l'Orne. Ce contrat arrive à terme le 31/12/2016 et sera remis en concurrence par le biais d'un marché public. Il convient de donner délégation au Centre de Gestion pour la passation d'un nouveau contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Les avantages pour la collectivité :

- éviter les démarches administratives de passation d'un marché
- conditions tarifaires avantageuses et garantie de maintien des taux
- prestations de qualité
- accompagnement du Centre de Gestion
- possibilité d'annuler l'adhésion si les conditions obtenues ne nous satisfont pas

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical charge le Centre de Gestion de l'Orne de négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

❖ MISE EN PLACE DE PRIMES

Suite à la demande d'un agent et après discussion avec M. PICOT, M. PITEL propose l'attribution et la mise à jour de la prime de service et de rendement pour tous les grades du cadre technique.

Les motivations sont les suivantes :

- lancement des travaux
- 3 ans d'ancienneté, obtention du concours et titularisation
- pas d'évolution de carrière du fait d'une rémunération sur un échelon plus élevé
- augmentation des charges sociales donc diminution du salaire net

La prime de service et de rendement peut être attribuée en fonction des critères de niveau d'expertise, responsabilité, manière de servir (notation annuelle), adaptation à la charge de travail, disponibilité...

Selon le cadre réglementaire,

→ **Taux annuels de base** par grade : (montants pouvant être au maximum doublés)

- Technicien = 986 €
- Technicien principal 2ème classe = 1 330 €
- Technicien principal 1ère classe = 1 400 €

→ **Périodicité** : mensuelle

→ **Revalorisation** : fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Le Président fixera et pourra moduler les attributions individuelles en fonction des critères énumérés ci-dessus.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide d'instituer selon les modalités ci-dessus une prime de service et de rendement aux grades de techniciens.

❖ STAGIAIRE

Déjà évoqué lors du débat d'orientations budgétaire, il est proposé, dans le cadre d'une convention de stage, de recruter un stagiaire pour une durée de 6 mois maximum pour réaliser une étude sur la thématique de la continuité écologique. Le stagiaire devra faire un diagnostic sur les ouvrages présents sur le territoire du syndicat (buses, petits seuils, déversoirs...), et devra ensuite proposer des solutions d'amélioration afin de favoriser la migration des poissons et d'améliorer le fonctionnement des cours d'eau.

Il est prévu, selon le code de l'éducation :

- de fixer le montant de la gratification mensuelle à 537,60 € pour un stage de 35 heures hebdomadaires, exonéré de cotisations sociales, dans la limite de ce montant,
- de rembourser les frais de déplacement domicile – travail ou professionnel dans les mêmes conditions que les agents du syndicat (si utilisation des transports en commun),
- de faire bénéficier au stagiaire des tickets restaurants dans les mêmes conditions que les agents du syndicat.

Amélie précise qu'une subvention a été demandée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 % de la dépense.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil syndical décide de recruter un étudiant pour une durée de 6 mois dans les conditions énumérées ci-dessus et autorise le Président à signer la convention de stage.

❖ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Virginie présente le compte administratif 2015 par chapitre. Le détail est distribué aux conseillers.

Il se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	126 417,20	499,60	126 916,80
RECETTES	142 761,32	10 819,48	153 580,80
RESULTAT EXERCICE 2015	+ 16 344,12	+ 10 319,88	+ 26 664,00
RESULTAT REPORTE	+ 67 560,85	+ 8 432,13	+ 75 992,98
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2015	+ 83 904,97	+ 18 752,01	+ 102 656,98

Comme chaque année, les élus s'inquiètent de l'excédent d'investissement qui s'accumule et semble « bloqué » puisque quasi toutes les dépenses du syndicat sont en fonctionnement.

Le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité, sous la présidence de M. PICOT.

❖ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion, dressé par le receveur pour l'année 2015, est certifié conforme par l'ordonnateur. Il n'appelle ni observation ni réserve. **Il est approuvé à l'unanimité.**

❖ **AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Suite à la présentation du compte administratif dévoilant des résultats positifs en fonctionnement comme en investissement, le résultat 2015 serait affecté au budget 2016 de la manière suivante :

- **En recettes de fonctionnement**, au compte 002, excédent reporté : **+ 83 904,97 €**
- **En recettes d'investissement**, au compte 001, excédent reporté : **+ 18 752,01 €**.

Aucune réserve n'est émise sur la proposition d'affectation du résultat 2015 au budget primitif 2016. **Elle est validée à l'unanimité.**

❖ **VOTE DU BUDGET 2016**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Proposition
011	Charges générales	322 210
012	Charges de personnel	90 000
65	Charges de gestion courante	5 300
67	Charges exceptionnelles	21 300
022	Dépenses imprévues	6 527,87
042	Transfert entre sections	5 860,90
TOTAL		451 198,77

RECETTES		Proposition
70	Produits de gestion courante	1 500
74	Participations	52 000
	Subventions	311 890
75	Autres produits	1 620
042	Transfert entre sections	283,80
002	Excédent reporté	83 904,97
TOTAL		451 198,77

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Proposition
21	Immobilisations corporelles	4 000
020	Dépenses imprévues	0
040	Transfert entre sections	283,80
TOTAL		4 283,80

RECETTES		Proposition
040	Transfert entre sections	5 860,90
10	FCTVA	300
001	Excédent reporté	18 752,01
TOTAL		24 912,91

Virginie précise que le budget présenté est conforme aux propositions faites lors du débat d'orientations budgétaires.

La section de fonctionnement est équilibrée, cependant le budget devant être sincère et réel, la section d'investissement est votée en suréquilibre, malgré le transfert d'excédent d'investissement réalisé courant 2014.

Le budget primitif 2016, telle que présenté, ne suscite aucune remarque ni réserve, il est adopté à l'unanimité. Le tableau des participations financières est également validé et sera envoyé aux collectivités pour information.

❖ **RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Le rapport d'activités 2015 du syndicat a été envoyé aux conseillers avec leurs convocations. Il est présenté un résumé des 4 fiches actions et un point sur les actions de communication réalisées. Les

élus notent que le SyMOA n'est pas très présent dans la presse locale et suggèrent de solliciter davantage les journalistes pour, notamment, parler des travaux en cours.

Amélie présente un des objectifs 2016 : la **mise en place d'indicateurs de suivi** pour apprécier l'impact des travaux à court, moyen et long terme. En 2015, une première réflexion sur les suivis les plus pertinents à mettre en place a été faite par le stagiaire. L'exemple du **suivi du colmatage des cours d'eau** est expliqué :

Le colmatage désigne les dépôts de sédiments fins ou de matière organique au fond des cours d'eau ; il entraîne une modification des habitats, du fonctionnement physique, chimique et microbiologique du cours d'eau. Il est souvent du aux activités humaines (piétinement du bétail dans le cours d'eau, érosion de parcelles cultivées lors de pluies,...). Il est possible d'évaluer le niveau d'intensité de colmatage des cours d'eau en évaluant la profondeur d'oxygénation du substrat.

Expérience : Sur des stations définies à l'avance, des substrats artificiels, bâtonnets en bois d'environ 30 cm, sont plantés, alignés par 4, dans le lit du cours d'eau à la saison d'étiage, des fils électriques rouges sont noués à l'extrémité afin de les repérer. Après 1 mois dans le cours d'eau, les bâtonnets sont retirés et on observe d'éventuelles zones de noircissement du bois. Plus le bâtonnet est noirci sur sa partie supérieure, plus le cours d'eau est colmaté, moins le substrat est oxygéné. Ce suivi sera effectué avant/après travaux et permettra de voir l'évolution du cours d'eau.

→ M. ROCTON demande quelle technique est ensuite utilisée pour limiter voire supprimer ce colmatage ? Pierre répond qu'éviter l'accès du bétail au cours d'eau par l'aménagement d'abreuvoirs et l'enlèvement des encombres doit permettre d'oxygéner le cours d'eau. Des solutions curatives existent pour oxygéner un cours d'eau mais l'idéal est de traiter la source du colmatage.

→ M. GRANDSIRE précise que le ruissellement est aussi responsable du colmatage. Amélie explique qu'en effet, le ruissellement est au moins aussi néfaste que le piétinement mais que le syndicat n'est pas compétent en ce domaine. La solution de plus en plus utilisée, l'exemple du Bassin de la Rouvre est cité, est l'implantation de haies. Le respect des bandes enherbées le long des berges est aussi très important.

→ M. MORBY demande si le syndicat a déjà obtenu des résultats sur les analyses physico-chimiques de l'eau. Amélie répond que l'expérience a été réalisée pour la première fois en 2015. Des analyses sont faites régulièrement dans le cadre de la directive européenne par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les élus demandent à ce que les liens internet vers les résultats de ces suivis soient mis en ligne sur le site du SyMOA.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Une présentation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et son fonctionnement est faite sous forme d'une fiche pratique.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h50.